

Commission Sportive Nationale de Danse sur Glace
Communication n° 406

SAISON 2025 – 2026

SELECTION DES PATINEURS DES CATEGORIES
VERMEIL PLUS ET PETIT OR PLUS
à la COUPE DE FRANCE D2 SOLOS

En raison du peu de patineurs dans les catégories Vermeil Plus et Petit Or Plus cette saison, la règle 3.4.6. alinéa 3c (sélections à la Coupe de France D2 Solos « Pour être représentée à la Coupe de France D2 Solos, une catégorie doit comporter au minimum 8 concurrents ») ne sera pas appliquée exceptionnellement en 2026.

Tous les concurrents des catégories Vermeil Plus et Petit Or Plus ayant concourru à au moins 2 compétitions du Tournoi Interrégional dans la catégorie correspondante (règle 3.4.6 alinéa 3a) seront sélectionnés pour la Coupe de France D2 Solos 2026.

Cette modification est valable pour la sélection 2026 uniquement

Paris, le 16/03/2026